

jour d'hui dans aucun détail, mais je rappelle que les régies et les interdictions leur ont fait perdre à peu près 2 milliards de dollars. La situation n'est pas non plus satisfaisante à d'autres points de vue, par exemple, pour ce qui est des termes actuels de l'accord entre le Royaume-Uni et le Canada au sujet du blé. Je pourrais signaler plusieurs autres sujets qui inquiètent aujourd'hui la population des Prairies.

A titre de représentants élus du peuple et de membres de la Chambre des communes, nous devrions avoir l'occasion de débattre ces questions au nom de la population. Je n'admetts pas qu'il existe un état d'urgence comme l'a laissé entendre cet après-midi le premier ministre auquel s'est rallié l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), le chef du parti de la C.C.F.

Je me souviens bien qu'à la dernière session du parlement nous avons siégé le 5 décembre 1947 afin d'examiner la pressante question des Accords de Genève. A la prorogation des Chambres, le dernier jour de juin 1948, la question était loin d'être réglée. D'ailleurs, elle ne l'est pas encore.

Le Gouvernement a été élu il y a environ 4 ans, soit en juin 1945. Puisque nous en sommes à la cinquième session de la vingtième législature, le Gouvernement devrait sûrement consentir à examiner les problèmes qu'envisage la population. Il devrait fournir aux députés l'occasion de les traiter sans tenter, comme il le fait aujourd'hui, d'étouffer le débat.

Plusieurs députés ont d'importants problèmes à exposer au nom de leurs commettants. L'adoption de la motion à l'étude forcerait les représentants à remettre à beaucoup plus tard l'examen de ces questions. Tout récemment, dans la région que j'habite, un ministre a formulé, au sujet de commerçants et de particuliers, des observations qu'il n'oserait répéter à la Chambre ni ne peut prouver. La motion à l'étude nous priverait d'aborder cette très importante question qui aura de grandes répercussions sur le Dominion et les provinces et sur chacun de nous à la Chambre.

Comme le Canada est censé être une démocratie libre, le premier ministre ne voudrait certes pas tolérer une telle façon de procéder. Il sied mal au gouvernement, en cette cinquième session, de présenter la motion. J'espère qu'il la retirera et tiendra compte des graves problèmes qui se présentent aujourd'hui aux Canadiens. Ceux qui doivent élaborer des plans en vue de la prochaine saison de production s'inquiètent grandement; ils tiennent à savoir ce que l'avenir leur réserve. La motion les privera longtemps de l'occasion de se renseigner. Elle va à l'encontre du bien-être de la nation.

[M. Ross (Souris).]

Dans l'intérêt du citoyen, je m'oppose donc à la motion présentée par le premier ministre et modifiée par le ministre de l'Agriculture.

M. John T. Hackett (Stanstead): Bien que je ne sois pas d'humeur particulièrement belliqueuse cet après-midi, j'aimerais traiter certains aspects de la motion à l'étude. Il n'y a rien de plus difficile à déraciner qu'une mauvaise habitude. Durant la guerre, le Parlement a pris la vilaine habitude de passer outre aux règles parlementaires, habitude que justifiait le péril national qui existait alors. Depuis, nous nous sommes souvent écartés des articles du Règlement.

Ces articles ne proviennent pas de décisions arbitraires; ils sont le fruit de l'expérience. Il ne s'agit pas de remonter à leur origine, mais on constatera que, dans la majorité des cas, ils sont nés d'efforts réussis pour échapper à des mesures tyranniques et aux abus de la dictature.

Le Parlement existe afin de tempérer la soif du pouvoir, que celui-ci soit entre les mains d'une seule personne ou d'un groupe. Sauf le respect que je dois au député d'Eglinton (M. Fleming), les honorables vis-à-vis ne forment pas, à mon avis, un nouveau gouvernement. J'aperçois de nouveaux visages à d'anciennes places et quelques visages connus à de nouvelles places. En somme, toutefois, c'est le même gouvernement qui demeure fidèle à la même ligne de conduite et, je le crains, aux mêmes mauvaises habitudes. Cependant, comme un nouveau chef est à la direction des affaires, c'est le temps d'abjurer les sottises du passé.

Une des grandes afflictions qui, née de la guerre, éprouve maintenant la Chambre est l'abus des états d'urgence. Le Gouvernement l'invoque à tout propos. Dès qu'une difficulté survient, on l'explique en invoquant l'état d'urgence. Je ne suis pas porté à critiquer, mais, sérieusement, la Chambre est-elle saisie de quelque question urgente? Le délai de dix jours que prévoit la motion constitue une réponse suffisante. D'ailleurs, dans une dizaine de jours, il n'y aura probablement pas lieu de présenter la motion.

La motion ne revêt, à mon avis, aucun caractère urgent. Je propose donc qu'on la retire, afin de procéder de la façon méthodique que prescrit le Règlement en vue d'assurer la discipline, l'ordre et la liberté. Les infractions aux règlements et traditions établis de longue date constituent le meilleur moyen d'accroître le pouvoir de l'administration et de ses partisans. Si, à cet égard, nous agissons à la légère, comme c'était malheureusement devenu coutume au cours des trois années qui ont suivi la guerre, la Chambre,